

Résumé de l'expertise n° CD40_POYANNE_DEPENDANCE_02_20_180 3

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :




Adresse : **Château de Poyanne**

Commune : **40380 POYANNE**

Section cadastrale OD, Parcelle numéro 306,

Désignation et situation du ou des lots de copropriété : **Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété**

Périmètre de repérage : ... **Dépendance 2 - anciens logements**

Prestations		Conclusion
	CREP	Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.
	Amiante	Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.
	Etat Termite/Parasitaire	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

Constat de risque d'exposition au plomb CREP

Numéro de dossier : CD40_POYANNE_DEPENDANCE_02_20_1803
 Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-030
 Arrêté d'application : Arrêté du 19 août 2011
 Date du repérage : 21/02/2020

Adresse du bien immobilier
Localisation du ou des bâtiments : Département : ... Landes Adresse : Château de Poyanne Commune : 40380 POYANNE Section cadastrale OD, Parcelle numéro 306, Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Donneur d'ordre / Propriétaire :
Donneur d'ordre : DEPARTEMENT des LANDES représenté par Mr CUSSOL - Direction de l'Aménagement 23, rue Victor Hugo Service Bâtiments 40025 MONT DE MARSAN Propriétaire : DEPARTEMENT des LANDES représenté par Mr CUSSOL - Direction de l'Aménagement 23, rue Victor Hugo Service Bâtiments 40025 MONT DE MARSAN

Le CREP suivant concerne :			
X	Les parties privatives	X	Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux <i>N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i>
L'occupant est :		Sans objet, le bien est vacant	
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire			
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans		NON	Nombre total : 0 Nombre d'enfants de moins de 6 ans : 0

Société réalisant le constat	
Nom et prénom de l'auteur du constat	PAILLASSA Jean-Yves
N° de certificat de certification	C2434^{le} 28/10/2016
Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC	LCC QUALIXPERT
Organisme d'assurance professionnelle	AXA FRANCE IARD
N° de contrat d'assurance	10561289004
Date de validité :	01/10/2020

Appareil utilisé	
Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	NITON XLp 300 / 12388
Nature du radionucléide	109 Cd
Date du dernier chargement de la source	23/06/2016
Activité à cette date et durée de vie de la source	1480 MBq

Conclusion des mesures de concentration en plomb						
	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	898	28	624	0	246	0
%	100	3,1 %	69,5 %	0 %	27,4 %	0 %

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par PAILLASSA Jean-Yves le 21/02/2020 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.	SARL DIAGS JYP 1, allée Michel Devauchelle 40000 MONT DE MARSAN Tél. 05 58 46 33 44 RCS Mont de Marsan 788 320 967
---	---

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 1 et/ou 2. Par conséquent, le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostics de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Sommaire

1. Rappel de la commande et des références réglementaires	3
2. Renseignements complémentaires concernant la mission	3
2.1 L'appareil à fluorescence X	3
2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel	4
2.3 Le bien objet de la mission	4
3. Méthodologie employée	5
3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X	5
3.2 Stratégie de mesurage	5
3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire	5
4. Présentation des résultats	6
5. Résultats des mesures	6
6. Conclusion	33
6.1 Classement des unités de diagnostic	33
6.2 Recommandations au propriétaire	33
6.3 Commentaires	33
6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti	33
6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé	34
7. Obligations d'informations pour les propriétaires	34
8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb	35
8.1 Textes de référence	35
8.2 Ressources documentaires	35
9. Annexes	36
9.1 Notice d'Information	36
9.2 Illustrations	37
9.3 Analyses chimiques du laboratoire	42

Nombre de pages de rapport : 42**Liste des documents annexes :**

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

Nombre de pages d'annexes : 7

1. Rappel de la commande et des références réglementaires

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R.1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS	
Modèle de l'appareil	NITON XLp 300	
N° de série de l'appareil	12388	
Nature du radionucléide	109 Cd	
Date du dernier chargement de la source	23/06/2016	Activité à cette date et durée de vie : 1480 MBq
Autorisation ASN (DGSNR)	N° T40 0274	Date d'autorisation 02/01/2013
	Date de fin de validité de l'autorisation 02/01/2022	
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	PAILLASSA Jean-Yves	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	PAILLASSA Jean-Yves	

Étalon : NITON LLC ; RM 2573 ; 1,04 mg/cm² +/- 0,06 mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Etalonnage entrée	1	21/02/2020	1 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	1520	21/02/2020	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	Château de Poyanne 40380 POYANNE
Description de l'ensemble immobilier	Bureaux Dépendance 2 - anciens logements
Année de construction	< 1949
Localisation du bien objet de la mission	Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Section cadastrale OD, Parcelle numéro 306,
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	DEPARTEMENT des LANDES représenté par Mr CUSSOL - Direction de l'Aménagement 23, rue Victor Hugo Service Bâtiments 40025 MONT DE MARSAN
L'occupant est :	Sans objet, le bien est vacant
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	21/02/2020
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir partie « 5 Résultats des mesures »

Liste des locaux visités

Rez de chaussée - Entrée,	Etage - Ch 16,
Rez de chaussée - Grande salle,	Etage - Ch 15,
Rez de chaussée - Vestiaires 1,	Etage - Ch 14,
Rez de chaussée - Vestiaires 2,	Etage - Wc,
Rez de chaussée - Vestiaires 3,	Etage - Rgt,
Rez de chaussée - Sanitaires,	Etage - Ch 13,
Rez de chaussée - Chambre,	Etage - Ch 12,
Rez de chaussée - Réfectoire,	Etage - Ch 11,
Rez de chaussée - Pièce 1,	Etage - Ch 10,
Rez de chaussée - Cuisine,	Etage - Ch 9,
Rez de chaussée - Cellier,	Etage - Ch 8,
Rez de chaussée - Pièce 2,	Etage - Ch 7,
Rez de chaussée - Pièce 3,	Etage - Ch 6,
Rez de chaussée - Wc's extérieur,	Etage - Ch 5,
Rez de chaussée / Etage - Escalier,	Etage - Ch 4,
Etage - Couloir,	Etage - Ch 3,
Etage - Ch 29,	Etage - Ch 2,
Etage - Ch 28,	Etage - Ch 1,
Etage - Ch 27,	Etage - Salle vitraux,
Etage - Ch 26,	Etage - Palier 1,
Etage - Ch 25,	Etage - Ch A,
Etage - Ch 24,	Etage - Ch B,
Etage - Ch 23,	Etage - Ch C,
Etage - Ch 22,	Etage - Ch D,
Etage - Ch 21,	Etage - Palier 2,
Etage - Ch 20,	Etage - Wc 1,
Etage - Ch 19,	Etage - Wc 2,
Etage - Ch 18,	Etage - Wc 3,

Etage - Ch 17,

Etage - Wc 4,
Etage - Palier 3

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Rez de chaussée - Arrière cuisine (Accès condamné), Etage - Partie arrière (Accès condamné), Combles non habitables (Sécurité insuffisante)

3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb – Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (*ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb*). Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb – Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb – Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la

concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
≥ seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

5. Résultats des mesures

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Rez de chaussée - Entrée	13	-	13 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Grande salle	37	-	24 (65 %)	-	13 (35 %)	-
Rez de chaussée - Vestiaires 1	13	-	8 (62 %)	-	5 (38 %)	-
Rez de chaussée - Vestiaires 2	13	-	8 (62 %)	-	5 (38 %)	-
Rez de chaussée - Vestiaires 3	13	-	8 (62 %)	-	5 (38 %)	-
Rez de chaussée - Sanitaires	21	7 (33 %)	9 (43 %)	-	5 (24 %)	-
Rez de chaussée - Chambre	12	-	7 (58 %)	-	5 (42 %)	-
Rez de chaussée - Réfectoire	18	2 (11,1 %)	8 (44,3 %)	-	8 (44,4 %)	-
Rez de chaussée - Pièce 1	15	1 (7 %)	12 (80 %)	-	2 (13 %)	-
Rez de chaussée - Cuisine	31	3 (10 %)	27 (87 %)	-	1 (3 %)	-
Rez de chaussée - Cellier	12	-	7 (58 %)	-	5 (42 %)	-
Rez de chaussée - Pièce 2	13	-	13 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Pièce 3	14	-	8 (57 %)	-	6 (43 %)	-
Rez de chaussée - Wc's extérieur	10	2 (20 %)	8 (80 %)	-	-	-
Rez de chaussée / Etage - Escalier	10	4 (40 %)	5 (50 %)	-	1 (10 %)	-
Etage - Couloir	77	-	11 (14 %)	-	66 (86 %)	-
Etage - Ch 29	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 28	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 27	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-

Constat de risque d'exposition au plomb n°

CD40_POYANNE_DEPENDANCE_02_20_1803



	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Etage - Ch 26	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 25	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 24	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 23	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 22	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 21	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 20	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 19	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 18	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 17	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 16	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 15	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 14	15	-	12 (80 %)	-	3 (20 %)	-
Etage - Wc	13	-	13 (100 %)	-	-	-
Etage - Rgt	8	-	6 (75 %)	-	2 (25 %)	-
Etage - Ch 13	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 12	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 11	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 10	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 9	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 8	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 7	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 6	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 5	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 4	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 3	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 2	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch 1	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Salle vitraux	13	2 (15 %)	8 (62 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Palier 1	18	-	8 (44 %)	-	10 (56 %)	-
Etage - Ch A	15	-	11 (73 %)	-	4 (27 %)	-
Etage - Ch B	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch C	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Ch D	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
Etage - Palier 2	28	1 (4 %)	25 (89 %)	-	2 (7 %)	-
Etage - Wc 1	12	1 (8 %)	11 (92 %)	-	-	-
Etage - Wc 2	12	1 (8 %)	11 (92 %)	-	-	-
Etage - Wc 3	12	1 (8 %)	11 (92 %)	-	-	-
Etage - Wc 4	12	1 (8 %)	11 (92 %)	-	-	-
Etage - Palier 3	15	2 (13,3 %)	11 (73,2 %)	-	2 (13,3 %)	-
TOTAL	898	28 (3,1 %)	624 (69,5 %)	-	246 (27,4 %)	-

Rez de chaussée - Entrée

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
2	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	

3					partie haute (> 1m)	0,3			
4	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3	0		
5					partie haute (> 1m)	0,1			
6	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3	0		
7					partie haute (> 1m)	0			
8	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4	0		
9					partie haute (> 1m)	0,4			
10		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3	0		
11					mesure 2	0,3			
12	A	Porte d'entrée intérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1	0		
13					partie haute (> 1m)	0,3			
14	A	Huisserie Porte d'entrée intérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	0		
15					partie haute (> 1m)	0,3			
16	A	Porte d'entrée extérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1	0		
17					partie haute (> 1m)	0,4			
18	A	Huisserie Porte d'entrée extérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1	0		
19					partie haute (> 1m)	0,1			
20	B	Porte double 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1	0		
21					partie haute (> 1m)	0,1			
22	B	Huisserie Porte double 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3	0		
23					partie haute (> 1m)	0,2			
24	D	Porte double 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3	0		
25					partie haute (> 1m)	0,2			
26	D	Huisserie Porte double 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4	0		
27					partie haute (> 1m)	0			

Rez de chaussée - Grande salle

Nombre d'unités de diagnostic : 37 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
28	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
29					partie haute (> 1m)	0,2			
30	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
31					partie haute (> 1m)	0,1			
32	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
33					partie haute (> 1m)	0,2			
34	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
35					partie haute (> 1m)	0,2			
36		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
37					mesure 2	0,2			
38	A	Porte double 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
39					partie haute (> 1m)	0,3			
40	A	Huisserie Porte double 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
41					partie haute (> 1m)	0,1			
42	D	Porte double 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
43					partie haute (> 1m)	0,3			
44	D	Huisserie Porte double 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
45					partie haute (> 1m)	0,2			
46	B	Porte fenêtre de sortie intérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
47					partie haute (> 1m)	0,3			
48	B	Huisserie Porte fenêtre de sortie intérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
49					partie haute (> 1m)	0,4			
50	B	Porte fenêtre de sortie extérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
51					partie haute (> 1m)	0,2			
52	B	Huisserie Porte fenêtre de sortie extérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
53					partie haute (> 1m)	0			
54	C	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
55	C	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
56					partie haute (> 1m)	0,1			
57	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
58					partie haute (> 1m)	0,3			
59	D	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	mesure 3 (> 1m)	0,3		0	
60					partie basse (< 1m)	0,2			
61	D	Porte 3	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0		0	
62					partie basse (< 1m)	0,3			
63	D	Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,3		0	
64					mesure 3 (> 1m)	0,2			
65	D	Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
66					partie haute (> 1m)	0,1			
67	D	Huisserie Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
68					partie haute (> 1m)	0,3			
69	D	Porte 5	Bois	Peinture	mesure 3 (> 1m)	0,3		0	
70					partie basse (< 1m)	0,3			
71	D	Huisserie Porte 5	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,2		0	
72					partie basse (< 1m)	0,1			
73	D	Porte 6	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,4		0	
74					mesure 3 (> 1m)	0,1			
75	D	Huisserie Porte 6	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
76					partie haute (> 1m)	0,3			
77	D	Porte 7	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
78					partie haute (> 1m)	0,2			
79	D	Huisserie Porte 7	Bois	Peinture	mesure 3 (> 1m)	0		0	
80					partie basse (< 1m)	0,3			
81	D	Porte 8	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0		0	
					partie basse (< 1m)	0,3			

82	B	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
83	B	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
84	B	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
85	B	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
86	B	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	3,9	Etat d'usage (Microfissures)	2	
87	B	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	
88	B	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,4	Etat d'usage (Microfissures)	2	
89	B	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	4	Etat d'usage (Microfissures)	2	
90	B	Fenêtre 3 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
91	B	Huisserie Fenêtre 3 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	5,5	Etat d'usage (Microfissures)	2	
92	B	Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	5,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
93	B	Huisserie Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	5,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Rez de chaussée - Vestiaires 1

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
94	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
95					partie haute (> 1m)	0,2			
96	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
97					partie haute (> 1m)	0,1			
98	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
99					partie haute (> 1m)	0,3			
100	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
101					partie haute (> 1m)	0,1			
102		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
103					mesure 2	0,2			
104		Cloisonnements	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
105					mesure 2	0,1			
106	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
107					partie haute (> 1m)	0,2			
108	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
109					partie haute (> 1m)	0,4			
110	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	7,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
111	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	6,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
112	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	5,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
113	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	5	Etat d'usage (Microfissures)	2	
114	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	5,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Rez de chaussée - Vestiaires 2

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
115	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
116					partie haute (> 1m)	0,2			
117	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
118					partie haute (> 1m)	0,1			
119	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
120					partie haute (> 1m)	0,3			
121	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
122					partie haute (> 1m)	0,2			
123		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
124					mesure 2	0,2			
125		Cloisonnements	Bois	Peinture	mesure 1	0,1		0	
126					mesure 2	0,3			
127	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
128					partie haute (> 1m)	0,1			
129	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
130					partie haute (> 1m)	0,4			
131	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie haute	4,9	Etat d'usage (Microfissures)	2	
132	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
133	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	5	Etat d'usage (Microfissures)	2	
134	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
135	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	8,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Rez de chaussée - Vestiaires 3

Constat de risque d'exposition au plomb n°

CD40_POYANNE_DEPENDANCE_02_20_1803



Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
136	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
137					partie haute (> 1m)	0,4			
138	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
139					partie haute (> 1m)	0,1			
140	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
141					partie haute (> 1m)	0,4			
142	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
143					partie haute (> 1m)	0,1			
144		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
145					mesure 2	0,2			
146		Cloisonnements	Bois	Peinture	mesure 1	0,1		0	
147					mesure 2	0			
148	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
149					partie haute (> 1m)	0,2			
150	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
151					partie haute (> 1m)	0,2			
152	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	7,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
153	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
154	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
155	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	3,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
156	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	5	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Rez de chaussée - Sanitaires

Nombre d'unités de diagnostic : 21 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
157	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
158					partie haute (> 1m)	0,2			
159	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
160					partie haute (> 1m)	0,1			
161	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
162					partie haute (> 1m)	0,2			
163	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
164					partie haute (> 1m)	0,2			
-	A	Allège mur	Faïence		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Allège mur	Faïence		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Allège mur	Faïence		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Allège mur	Faïence		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
165		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
166					mesure 2	0,3			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
167	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
168					partie haute (> 1m)	0,2			
169	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
170					partie haute (> 1m)	0,2			
171	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,4	Etat d'usage (Microfissures)	2	
172	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,5	Etat d'usage (Microfissures)	2	
173	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
174	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
175	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	7,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
176		Portes Wc	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
177					partie haute (> 1m)	0,1			
178		Huisserie Portes Wc	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
179					partie haute (> 1m)	0,1			
-		Portes Douches	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Portes Douches	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Rez de chaussée - Chambre

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
180	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
181					partie haute (> 1m)	0,3			
182	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
183					partie haute (> 1m)	0,1			
184	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
185					partie haute (> 1m)	0,2			
186	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
187					partie haute (> 1m)	0,3			
188		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
189					mesure 2	0,4			
190	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
191					partie haute (> 1m)	0,4			

192	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
193					partie haute (> 1m)	0,3			
194	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	
195	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,5	Etat d'usage (Microfissures)	2	
196	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	4	Etat d'usage (Microfissures)	2	
197	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
198	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	7,4	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Rez de chaussée - Réfectoire

Nombre d'unités de diagnostic : 18 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
199	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
200					partie haute (> 1m)	0,2			
201	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
202					partie haute (> 1m)	0,1			
203	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
204					partie haute (> 1m)	0			
205	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
206					partie haute (> 1m)	0,2			
-	A	Allège mur	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Allège mur	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
207	A	Porte double	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
208					partie haute (> 1m)	0,2			
209	A	Huisserie Porte double	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
210					partie haute (> 1m)	0,3			
211	B	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
212					partie haute (> 1m)	0,2			
213	B	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
214					partie haute (> 1m)	0,2			
215	C	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,9	Etat d'usage (Microfissures)	2	
216	C	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,5	Etat d'usage (Microfissures)	2	
217	C	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
218	C	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	
219	C	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	4	Etat d'usage (Microfissures)	2	
220	C	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	5	Etat d'usage (Microfissures)	2	
221	C	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	5,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
222	C	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	5,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Rez de chaussée - Pièce 1

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
223	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
224					partie haute (> 1m)	0,3			
225	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
226					partie haute (> 1m)	0,4			
227	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
228					partie haute (> 1m)	0,3			
229	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
230					partie haute (> 1m)	0,3			
231		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
232					mesure 2	0,2			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
233	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
234					partie haute (> 1m)	0,4			
235	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
236					partie haute (> 1m)	0,3			
237	B	Porte double	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	8,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
238	B	Huisserie Porte double	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	7,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	
239	C	huisserie porte	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
240					mesure 2	0,2			
241	D	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
242					partie haute	0,2			
243	D	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
244					partie haute	0			
245	D	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
246					partie haute	0,4			
247	D	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
248					partie haute	0,4			

Rez de chaussée - Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 31 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
249	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
250					partie haute (> 1m)	0,1			
251	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
252					partie haute (> 1m)	0,3			
253	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
254					partie haute (> 1m)	0			
255	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
256					partie haute (> 1m)	0,3			
-	C	Allège mur	Faïence		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Allège mur	Faïence		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
257		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
258					mesure 2	0,1			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
259	A	huisserie porte	Bois	Peinture	mesure 1	0,1		0	
260					mesure 2	0,1			
261	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
262					partie haute (> 1m)	0,1			
263	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
264					partie haute (> 1m)	0,2			
265	A	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
266					partie haute (> 1m)	0,1			
267	A	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
268					partie haute (> 1m)	0,4			
269	C	Porte condamnée 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
270					partie haute (> 1m)	0,1			
271	C	Huisserie Porte condamnée 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
272					partie haute (> 1m)	0,2			
273	C	Porte condamnée 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
274					partie haute (> 1m)	0,2			
275	C	Huisserie Porte condamnée 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
276					partie haute (> 1m)	0,3			
277	B	Porte de sortie intérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
278					partie haute (> 1m)	0,2			
279	B	Huisserie Porte de sortie intérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
280					partie haute (> 1m)	0,4			
281	B	Porte de sortie extérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
282					partie haute (> 1m)	0,3			
283	B	Huisserie Porte de sortie extérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
284					partie haute (> 1m)	0,2			
285	B	Portes placard	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
286	B	Huisserie Portes placard	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
287					partie haute (> 1m)	0,3			
288	D	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
289					partie haute	0,1			
290	D	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
291					partie haute	0,1			
292	D	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
293					partie haute	0,3			
294	D	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
295					partie haute	0,1			
296	D	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
297					partie haute	0,4			
298	D	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
299					partie haute	0,1			
300	D	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
301					partie haute	0,1			
302	D	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
303					partie haute	0,1			

Rez de chaussée - Cellier

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
304	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
305					partie haute (> 1m)	0			
306	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
307					partie haute (> 1m)	0,3			
308	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
309					partie haute (> 1m)	0,1			
310	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
311					partie haute (> 1m)	0,3			
312		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
313					mesure 2	0,1			
314	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
315					partie haute (> 1m)	0			
316	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
317					partie haute (> 1m)	0,2			
318	D	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
319	D	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	5,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
320	D	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	

321	D	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
322	D	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	8,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Rez de chaussée - Pièce 2

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
323	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
324					partie haute (> 1m)	0,1			
325	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
326					partie haute (> 1m)	0,2			
327	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
328					partie haute (> 1m)	0,2			
329	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
330					partie haute (> 1m)	0,4			
331	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
332					partie haute (> 1m)	0,1			
333	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
334					partie haute (> 1m)	0,2			
335		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
336					mesure 2	0,2			
337	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
338					partie haute (> 1m)	0,3			
339	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
340					partie haute (> 1m)	0,3			
341	C	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
342					partie haute (> 1m)	0,1			
343	C	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
344					partie haute (> 1m)	0			
345	B	Porte double	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
346					partie haute (> 1m)	0,1			
347	B	Huisserie Porte double	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
348					partie haute (> 1m)	0,4			

Rez de chaussée - Pièce 3

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
349	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
350					partie haute (> 1m)	0			
351	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
352					partie haute (> 1m)	0,3			
353	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
354					partie haute (> 1m)	0,4			
355	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
356					partie haute (> 1m)	0,2			
357		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
358					mesure 2	0,4			
359	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
360					partie haute (> 1m)	0			
361	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	mesure 3 (> 1m)	0,2		0	
362					partie basse (< 1m)	0,2			
363	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,1		0	
364					C	Porte 2			
365	C	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
366					partie haute (> 1m)	0,2			
367	D	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
368	D	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,4	Etat d'usage (Microfissures)	2	
369	D	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
370	D	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,1	Etat d'usage (Microfissures)	2	
371	D	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	7,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Rez de chaussée - Wc's extérieur

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Mur	Ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
372		Portes Wc	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
373					partie haute (> 1m)	0,2			
374		Huisserie Portes Wc	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
375					partie haute (> 1m)	0,2			
376		Porte passage cour	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
377					partie haute (> 1m)	0,2			
378		Huisserie Porte passage cour	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
379					partie haute (> 1m)	0,1			
380		Fenêtres intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
381					partie haute	0			
382		Huisserie Fenêtres	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	

383		intérieure			partie haute	0,2			
384		Fenêtres extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
385	partie haute				0,1				
386		Huisserie Fenêtres extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
387	partie haute				0,1				

Rez de chaussée / Etage - Escalier

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
388	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
389					partie haute (> 1m)	0			
390	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
391					partie haute (> 1m)	0,3			
392	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
393					partie haute (> 1m)	0,2			
394	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
395					partie haute (> 1m)	0,3			
396		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
397					mesure 2	0,2			
398	rampe	Garde corps	Bois	Peinture	mesure 1	7,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
-	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	-		NM	Partie inaccessible avec l'appareil
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	-		NM	Partie inaccessible avec l'appareil
-	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	-		NM	Partie inaccessible avec l'appareil
-	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	-		NM	Partie inaccessible avec l'appareil

Etage - Couloir

Nombre d'unités de diagnostic : 77 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
399	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
400					partie haute (> 1m)	0,1			
401	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
402					partie haute (> 1m)	0,1			
403	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
404					partie haute (> 1m)	0,1			
405	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
406					partie haute (> 1m)	0,1			
407	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
408					partie haute (> 1m)	0,1			
409	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
410					partie haute (> 1m)	0			
411		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
412					mesure 2	0,4			
413		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
414					mesure 2	0,3			
415	A	Porte double vitrée	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	7,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	
416	A	Huisserie Porte double vitrée	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
417	A	Baie vitrée	Bois	Peinture	mesure 1	8,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
418	A	Porte et imposte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
419	A	Huisserie Porte et imposte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
420	A	Porte et imposte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
421	A	Huisserie Porte et imposte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
422	A	Porte et imposte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
423	A	Huisserie Porte et imposte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
424	A	Porte et imposte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
425	A	Huisserie Porte et imposte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4	Etat d'usage (Microfissures)	2	
426	A	Porte et imposte 5	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
427	A	Huisserie Porte et imposte 5	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
428	A	Porte et imposte 6	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
429	A	Huisserie Porte et imposte 6	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	
430	A	Porte et imposte 7	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	3,9	Etat d'usage (Microfissures)	2	
431	A	Huisserie Porte et imposte 7	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	2,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
432	A	Porte et imposte 8	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Constat de risque d'exposition au plomb n°

CD40_POYANNE_DEPENDANCE_02_20_1803



433	A	Huisserie Porte et imposte 8	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,1	Etat d'usage (Microfissures)	2	
434	A	Porte et imposte 9	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
435	A	Huisserie Porte et imposte 9	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4	Etat d'usage (Microfissures)	2	
436	A	Porte et imposte 10	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	3,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
437	A	Huisserie Porte et imposte 10	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
438	A	Porte et imposte 11	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
439	A	Huisserie Porte et imposte 11	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
440	A	Porte et imposte 12	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	
441	A	Huisserie Porte et imposte 12	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
442	A	Porte et imposte 13	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,9	Etat d'usage (Microfissures)	2	
443	A	Huisserie Porte et imposte 13	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	
444	A	Porte et imposte 14	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4	Etat d'usage (Microfissures)	2	
445	A	Huisserie Porte et imposte 14	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	3,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
446	C	Porte et imposte 15	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	3,9	Etat d'usage (Microfissures)	2	
447	C	Huisserie Porte et imposte 15	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	2,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
448	C	Porte et imposte 16	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,1	Etat d'usage (Microfissures)	2	
449	C	Huisserie Porte et imposte 16	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
450	C	Porte et imposte 17	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
451	C	Huisserie Porte et imposte 17	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	7	Etat d'usage (Microfissures)	2	
452	C	Porte et imposte 18	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	
453	C	Huisserie Porte et imposte 18	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,4	Etat d'usage (Microfissures)	2	
454	C	Porte et imposte 19	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
455	C	Huisserie Porte et imposte 19	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
456	C	Porte et imposte 20	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
457	C	Huisserie Porte et imposte 20	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,1	Etat d'usage (Microfissures)	2	
458	C	Porte et imposte 21	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,9	Etat d'usage (Microfissures)	2	
459	C	Huisserie Porte et imposte 21	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
460	C	Porte et imposte 22	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
461	C	Huisserie Porte et imposte 22	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
462	C	Porte et imposte 23	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
463	C	Huisserie Porte et imposte 23	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
464	C	Porte et imposte 24	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
465	C	Huisserie Porte et imposte 24	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
466	C	Porte et imposte 25	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
467	C	Huisserie Porte et imposte 25	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	2,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
468	C	Porte et imposte 26	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	2,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
469	C	Huisserie Porte et imposte 26	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	8,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
470	C	Porte et imposte 27	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	
471	C	Huisserie Porte et imposte 27	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
472	C	Porte et imposte 28	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,4	Etat d'usage (Microfissures)	2	
473	C	Huisserie Porte et imposte 28	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
474	B	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
475	B	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
476					partie haute (> 1m)	0,2			
477					mesure 3 (> 1m)	0,1			
478	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
479					partie haute (> 1m)	0,1			

480					mesure 3 (> 1m)	0,2			
481					partie basse (< 1m)	0,2			
482	D	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,2		0	
483					mesure 3 (> 1m)	0,2			
484	E	Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	8,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
485	E	Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,9	Etat d'usage (Microfissures)	2	
486	D	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	5,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
487	D	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
488	D	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	5,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
489	D	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 29

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
490	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
491					partie haute (> 1m)	0,1			
492	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
493					partie haute (> 1m)	0,3			
494	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
495					partie haute (> 1m)	0,1			
496	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
497					partie haute (> 1m)	0,1			
498		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
499					mesure 2	0,4			
500		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,1		0	
501					mesure 2	0,1			
502	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
503	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
504	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
505					partie haute	0,3			
506	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
507					partie haute	0,3			
508	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
509					partie haute	0,3			
510	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
511					partie haute	0,1			
512	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	5,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 28

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
513	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
514					partie haute (> 1m)	0,1			
515	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
516					partie haute (> 1m)	0,2			
517	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
518					partie haute (> 1m)	0			
519	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
520					partie haute (> 1m)	0,2			
521		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
522					mesure 2	0,2			
523		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
524					mesure 2	0,4			
525	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
526	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
527	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
528					partie haute	0,3			
529	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
530					partie haute	0,2			
531	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
532					partie haute	0,1			
533	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
534					partie haute	0,1			
535	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	4,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 27

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
536	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
537					partie haute (> 1m)	0,1			
538	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
539					partie haute (> 1m)	0			

Constat de risque d'exposition au plomb n°

CD40_POYANNE_DEPENDANCE_02_20_1803



540	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
541					partie haute (> 1m)	0,3			
542	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
543					partie haute (> 1m)	0,4			
544		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
545					mesure 2	0,1			
546		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,1		0	
547					mesure 2	0			
548	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
549	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	3,9	Etat d'usage (Microfissures)	2	
550	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
551					partie haute	0,3			
552	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
553					partie haute	0,2			
554	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
555					partie haute	0,1			
556	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
557					partie haute	0,1			
558	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	5,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 26

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
559	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
560					partie haute (> 1m)	0,1			
561	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
562					partie haute (> 1m)	0,3			
563	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
564					partie haute (> 1m)	0			
565	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
566					partie haute (> 1m)	0,4			
567		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
568					mesure 2	0,1			
569		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,1		0	
570					mesure 2	0,2			
571	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	7,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
572	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
573	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
574					partie haute	0,1			
575	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
576					partie haute	0,3			
577	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
578					partie haute	0,1			
579	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
580					partie haute	0,1			
581	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	8,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 25

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
582	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
583					partie haute (> 1m)	0,3			
584	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
585					partie haute (> 1m)	0			
586	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
587					partie haute (> 1m)	0,4			
588	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
589					partie haute (> 1m)	0,4			
590		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
591					mesure 2	0,1			
592		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,1		0	
593					mesure 2	0,1			
594	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
595	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
596	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
597					partie haute	0,1			
598	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
599					partie haute	0,3			
600	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
601					partie haute	0			
602	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
603					partie haute	0,4			
604	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	9	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 24

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
605	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
606					partie haute (> 1m)	0			
607	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
608					partie haute (> 1m)	0,2			
609	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
610					partie haute (> 1m)	0,1			
611	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
612					partie haute (> 1m)	0,2			
613		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
614					mesure 2	0,3			
615		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
616					mesure 2	0,2			
617	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
618	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	
619	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
620					partie haute	0,2			
621	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
622					partie haute	0,3			
623	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
624					partie haute	0			
625	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
626					partie haute	0,3			
627	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 23

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
628	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
629					partie haute (> 1m)	0,2			
630	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
631					partie haute (> 1m)	0,1			
632	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
633					partie haute (> 1m)	0,2			
634	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
635					partie haute (> 1m)	0			
636		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
637					mesure 2	0,4			
638		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
639					mesure 2	0,3			
640	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	7,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
641	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
642	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
643					partie haute	0,4			
644	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
645					partie haute	0,1			
646	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
647					partie haute	0,2			
648	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
649					partie haute	0			
650	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	5,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 22

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
651	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
652					partie haute (> 1m)	0			
653	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
654					partie haute (> 1m)	0,1			
655	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
656					partie haute (> 1m)	0,3			
657	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
658					partie haute (> 1m)	0,2			
659		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
660					mesure 2	0			
661		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,1		0	
662					mesure 2	0,3			
663	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
664	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,4	Etat d'usage (Microfissures)	2	
665	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
666					partie haute	0,3			
667	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
668					partie haute	0,3			
669	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
670					partie haute	0			
671	C	Huisserie Fenêtre	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	

672		extérieure			partie haute	0,2			
673	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	6,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 21

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
674	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
675					partie haute (> 1m)	0,3			
676	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
677					partie haute (> 1m)	0,3			
678	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
679					partie haute (> 1m)	0			
680	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
681					partie haute (> 1m)	0			
682		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
683					mesure 2	0,1			
684		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,1		0	
685					mesure 2	0,3			
686	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,9	Etat d'usage (Microfissures)	2	
687	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
688	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
689					partie haute	0,4			
690	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
691					partie haute	0,4			
692	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
693					partie haute	0,3			
694	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
695					partie haute	0,1			
696	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	7,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 20

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
697	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
698					partie haute (> 1m)	0,1			
699	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
700					partie haute (> 1m)	0,1			
701	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
702					partie haute (> 1m)	0,4			
703	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
704					partie haute (> 1m)	0,4			
705		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
706					mesure 2	0,3			
707		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
708					mesure 2	0,2			
709	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,4	Etat d'usage (Microfissures)	2	
710	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
711	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
712					partie haute	0,1			
713	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
714					partie haute	0,1			
715	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
716					partie haute	0,1			
717	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
718					partie haute	0,1			
719	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	5	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 19

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
720	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
721					partie haute (> 1m)	0			
722	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
723					partie haute (> 1m)	0,3			
724	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
725					partie haute (> 1m)	0,3			
726	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
727					partie haute (> 1m)	0,2			
728		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
729					mesure 2	0,4			
730		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
731					mesure 2	0,3			
732	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	7,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
733	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	
734	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	

735					partie haute	0,2			
736	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
737					partie haute	0,4			
738	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
739					partie haute	0,3			
740	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
741					partie haute	0,4			
742	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	5,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 18

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
743	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
744					partie haute (> 1m)	0,2			
745	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
746					partie haute (> 1m)	0,2			
747	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
748					partie haute (> 1m)	0,2			
749	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
750					partie haute (> 1m)	0,1			
751		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
752					mesure 2	0,1			
753		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
754					mesure 2	0,4			
755	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	8,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
756	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,1	Etat d'usage (Microfissures)	2	
757	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
758					partie haute	0,1			
759	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
760					partie haute	0,3			
761	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
762					partie haute	0,2			
763	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
764					partie haute	0,2			
765	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	7,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 17

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
766	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
767					partie haute (> 1m)	0,2			
768	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
769					partie haute (> 1m)	0,1			
770	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
771					partie haute (> 1m)	0			
772	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
773					partie haute (> 1m)	0,4			
774		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
775					mesure 2	0,3			
776		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
777					mesure 2	0,1			
778	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
779	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
780	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
781					partie haute	0,3			
782	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
783					partie haute	0,1			
784	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
785					partie haute	0,3			
786	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
787					partie haute	0,3			
788	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	9,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 16

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
789	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
790					partie haute (> 1m)	0,1			
791	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
792					partie haute (> 1m)	0,1			
793	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
794					partie haute (> 1m)	0			
795	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
796					partie haute (> 1m)	0			
797		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
798					mesure 2	0			
799		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,1		0	

800					mesure 2	0,4			
801	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	7,4	Etat d'usage (Microfissures)	2	
802	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
803	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
804					partie haute	0,2			
805	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
806					partie haute	0,3			
807	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
808					partie haute	0,3			
809	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
810					partie haute	0,3			
811	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	5,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Étage - Ch 15

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
812	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
813					partie haute (> 1m)	0,1			
814	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
815					partie haute (> 1m)	0,2			
816	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
817					partie haute (> 1m)	0,2			
818	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
819					partie haute (> 1m)	0			
820		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
821					mesure 2	0,3			
822		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
823					mesure 2	0,4			
824	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
825	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	
826	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
827					partie haute	0,1			
828	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
829					partie haute	0,2			
830	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
831					partie haute	0,3			
832	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
833					partie haute	0,2			
834	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	4,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Étage - Ch 14

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
835	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
836					partie haute (> 1m)	0			
837	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
838					partie haute (> 1m)	0,1			
839	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
840					partie haute (> 1m)	0,2			
841	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
842					partie haute (> 1m)	0,3			
843		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
844					mesure 2	0,1			
845		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
846					mesure 2	0,1			
847	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
848	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
849	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
850					partie haute	0,2			
851	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
852					partie haute	0,1			
853	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
854					partie haute	0,3			
855	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
856					partie haute	0,4			
857	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	8,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
858	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
859					partie haute (> 1m)	0,4			
860					mesure 3 (> 1m)	0,1			
861	D	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
862					partie haute (> 1m)	0,3			
863					mesure 3 (> 1m)	0			

Étage - Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
864	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
865					partie haute (> 1m)	0			
866	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
867					partie haute (> 1m)	0,3			
868	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
869					partie haute (> 1m)	0,3			
870	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
871					partie haute (> 1m)	0,1			
872		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
873					mesure 2	0			
874		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
875					mesure 2	0,1			
876	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
877					partie haute (> 1m)	0,1			
878	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
879					partie haute (> 1m)	0			
880	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
881					partie haute	0,3			
882	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
883					partie haute	0,4			
884	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
885					partie haute	0			
886	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
887					partie haute	0,2			
888	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
889					partie haute	0			

Etage - Rgt

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
890	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
891					partie haute (> 1m)	0,3			
892	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
893					partie haute (> 1m)	0,4			
894	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
895					partie haute (> 1m)	0,1			
896	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
897					partie haute (> 1m)	0,3			
898		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
899					mesure 2	0,3			
900		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
901					mesure 2	0,3			
902	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
903	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 13

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
904	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
905					partie haute (> 1m)	0			
906	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
907					partie haute (> 1m)	0,4			
908	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
909					partie haute (> 1m)	0,3			
910	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
911					partie haute (> 1m)	0			
912		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
913					mesure 2	0			
914		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,1		0	
915					mesure 2	0			
916	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	7,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
917	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
918	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
919					partie haute	0,1			
920	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
921					partie haute	0,2			
922	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
923					partie haute	0,1			
924	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
925					partie haute	0,4			
926	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	4,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 12

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
927	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
928					partie haute (> 1m)	0,1			

929	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
930					partie haute (> 1m)	0,1			
931	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
932					partie haute (> 1m)	0,2			
933	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
934					partie haute (> 1m)	0,4			
935		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
936					mesure 2	0,2			
937		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
938					mesure 2	0			
939	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
940	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
941	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
942					partie haute	0			
943	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
944					partie haute	0,3			
945	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
946					partie haute	0,4			
947	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
948					partie haute	0			
949	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	8,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 11

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
950	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
951					partie haute (> 1m)	0,4			
952	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
953					partie haute (> 1m)	0,1			
954	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
955					partie haute (> 1m)	0			
956	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
957					partie haute (> 1m)	0			
958		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
959					mesure 2	0,1			
960		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
961					mesure 2	0,1			
962	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	7,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
963	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
964	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
965					partie haute	0,3			
966	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
967					partie haute	0,4			
968	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
969					partie haute	0,2			
970	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
971					partie haute	0,1			
972	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	8,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 10

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
973	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
974					partie haute (> 1m)	0,3			
975	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
976					partie haute (> 1m)	0,2			
977	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
978					partie haute (> 1m)	0,2			
979	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
980					partie haute (> 1m)	0,4			
981		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
982					mesure 2	0,2			
983		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
984					mesure 2	0,1			
985	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	7,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
986	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
987	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
988					partie haute	0,1			
989	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
990					partie haute	0,1			
991	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
992					partie haute	0,1			
993	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
994					partie haute	0,1			
995	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	6,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 9

Constat de risque d'exposition au plomb n°

CD40_POYANNE_DEPENDANCE_02_20_1803



Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
996	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
997					partie haute (> 1m)	0,2			
998	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
999					partie haute (> 1m)	0			
1000	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1001					partie haute (> 1m)	0,3			
1002	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1003					partie haute (> 1m)	0,1			
1004		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
1005					mesure 2	0,4			
1006		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,1		0	
1007					mesure 2	0,3			
1008	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1009	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1010	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
1011					partie haute	0,1			
1012	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
1013					partie haute	0,1			
1014	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
1015					partie haute	0,1			
1016	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
1017					partie haute	0,2			
1018	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	8,9	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 8

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1019	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1020					partie haute (> 1m)	0,2			
1021	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1022					partie haute (> 1m)	0,3			
1023	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1024					partie haute (> 1m)	0,1			
1025	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1026					partie haute (> 1m)	0,3			
1027		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
1028					mesure 2	0,1			
1029		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
1030					mesure 2	0,1			
1031	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1032	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1033	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
1034					partie haute	0,2			
1035	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
1036					partie haute	0,4			
1037	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
1038					partie haute	0,1			
1039	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
1040					partie haute	0,1			
1041	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	7	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 7

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1042	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1043					partie haute (> 1m)	0,3			
1044	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1045					partie haute (> 1m)	0,1			
1046	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1047					partie haute (> 1m)	0			
1048	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1049					partie haute (> 1m)	0,1			
1050		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
1051					mesure 2	0,1			
1052		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
1053					mesure 2	0,2			
1054	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,5	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1055	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1056	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
1057					partie haute	0,2			
1058	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
1059					partie haute	0			
1060	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
1061					partie haute	0,1			

1062	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
1063					partie haute	0,1			
1064	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	7,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 6

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1065	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1066					partie haute (> 1m)	0,4			
1067	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1068					partie haute (> 1m)	0,4			
1069	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1070					partie haute (> 1m)	0,2			
1071	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1072					partie haute (> 1m)	0,1			
1073		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
1074					mesure 2	0,1			
1075		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
1076					mesure 2	0			
1077	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1078	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1079	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
1080					partie haute	0,4			
1081	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
1082					partie haute	0			
1083	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
1084					partie haute	0,1			
1085	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
1086					partie haute	0,3			
1087	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	5,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 5

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1088	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1089					partie haute (> 1m)	0,3			
1090	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1091					partie haute (> 1m)	0,2			
1092	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1093					partie haute (> 1m)	0			
1094	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1095					partie haute (> 1m)	0,4			
1096		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
1097					mesure 2	0,2			
1098		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
1099					mesure 2	0,4			
1100	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1101	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,4	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1102	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
1103					partie haute	0,1			
1104	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
1105					partie haute	0,3			
1106	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
1107					partie haute	0,2			
1108	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
1109					partie haute	0,1			
1110	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	4,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 4

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1111	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1112					partie haute (> 1m)	0,2			
1113	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1114					partie haute (> 1m)	0,1			
1115	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1116					partie haute (> 1m)	0,1			
1117	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1118					partie haute (> 1m)	0			
1119		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
1120					mesure 2	0,2			
1121		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
1122					mesure 2	0,2			
1123	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	7,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1124	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	

1125	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
1126					partie haute	0,4			
1127	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
1128					partie haute	0,3			
1129	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
1130					partie haute	0,2			
1131	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
1132					partie haute	0,4			
1133	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	5,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 3

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1134	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1135					partie haute (> 1m)	0,3			
1136	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1137					partie haute (> 1m)	0,3			
1138	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1139					partie haute (> 1m)	0,2			
1140	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1141					partie haute (> 1m)	0,3			
1142		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
1143					mesure 2	0,4			
1144		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,1		0	
1145					mesure 2	0			
1146	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1147	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1148	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
1149					partie haute	0,1			
1150	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
1151					partie haute	0,1			
1152	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
1153					partie haute	0,3			
1154	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
1155					partie haute	0,2			
1156	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	3,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 2

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1157	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1158					partie haute (> 1m)	0			
1159	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1160					partie haute (> 1m)	0,2			
1161	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1162					partie haute (> 1m)	0			
1163	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1164					partie haute (> 1m)	0,1			
1165		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
1166					mesure 2	0,2			
1167		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,1		0	
1168					mesure 2	0,2			
1169	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1170	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1171	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
1172					partie haute	0,2			
1173	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
1174					partie haute	0,1			
1175	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
1176					partie haute	0,3			
1177	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
1178					partie haute	0,3			
1179	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	4,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch 1

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1180	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1181					partie haute (> 1m)	0			
1182	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1183					partie haute (> 1m)	0,1			
1184	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1185					partie haute (> 1m)	0,2			
1186	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
1187					partie haute (> 1m)	0			
1188		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
1189					mesure 2	0,1			

1190		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
1191					mesure 2	0,1			
1192	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1193	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1194	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
1195					partie haute	0,4			
1196	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
1197					partie haute	0,4			
1198	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
1199					partie haute	0			
1200	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
1201					partie haute	0,1			
1202	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	5,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Salle vitraux

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1203	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1204					partie haute (> 1m)	0,3			
1205	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1206					partie haute (> 1m)	0,4			
1207	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
1208					partie haute (> 1m)	0,3			
1209	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
1210					partie haute (> 1m)	0,1			
1211		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
1212					mesure 2	0,2			
1213	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	7,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1214	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1215					partie haute (> 1m)	0,1			
1216	C	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1217	C	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1218					partie haute (> 1m)	0			
1219	C	Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1220	C	Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1221					partie haute (> 1m)	0,1			
-	B	Vitraux			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Vitraux			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Etage - Palier 1

Nombre d'unités de diagnostic : 18 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1222	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1223					partie haute (> 1m)	0,2			
1224	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1225					partie haute (> 1m)	0,3			
1226	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1227					partie haute (> 1m)	0,2			
1228	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1229					partie haute (> 1m)	0,2			
1230		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
1231					mesure 2	0			
1232		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
1233					mesure 2	0,4			
1234	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1235	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1236					partie haute (> 1m)	0,4			
1237					mesure 3 (> 1m)	0,3			
1238	B	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1239	B	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1240	B	Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1241	B	Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1242	C	Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1243	C	Huisserie Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
1244					partie haute (> 1m)	0,3			
1245					mesure 3 (> 1m)	0,1			
1246	D	Porte 5	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	8,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1247	D	Huisserie Porte 5	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,9	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1248	D	Porte 6	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Constat de risque d'exposition au plomb n°

CD40_POYANNE_DEPENDANCE_02_20_1803



1249	D	Huisserie Porte 6	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,5	Etat d'usage (Microfissures)	2	
------	---	-------------------	------	----------	---------------------	-----	------------------------------	---	--

Etage - Ch A

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1250	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1251					partie haute (> 1m)	0,3			
1252	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1253					partie haute (> 1m)	0,3			
1254	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
1255					partie haute (> 1m)	0,3			
1256	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1257					partie haute (> 1m)	0,1			
1258		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
1259					mesure 2	0,2			
1260		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
1261					mesure 2	0,3			
1262	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1263	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1264	B	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1265	B	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1266					partie haute (> 1m)	0,3			
1267					mesure 3 (> 1m)	0,3			
1268	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
1269					partie haute	0,2			
1270	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
1271					partie haute	0,4			
1272	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
1273					partie haute	0,3			
1274	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
1275					partie haute	0,3			
1276	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	8,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch B

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1277	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1278					partie haute (> 1m)	0			
1279	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1280					partie haute (> 1m)	0,3			
1281	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1282					partie haute (> 1m)	0,2			
1283	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1284					partie haute (> 1m)	0,2			
1285		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
1286					mesure 2	0,3			
1287		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
1288					mesure 2	0			
1289	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1290	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1291	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
1292					partie haute	0,2			
1293	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
1294					partie haute	0,3			
1295	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
1296					partie haute	0,2			
1297	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
1298					partie haute	0,2			
1299	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	6,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Ch C

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1300	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
1301					partie haute (> 1m)	0			
1302	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1303					partie haute (> 1m)	0,2			
1304	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1305					partie haute (> 1m)	0,3			
1306	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1307					partie haute (> 1m)	0			
1308		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
1309					mesure 2	0,3			
1310		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
1311					mesure 2	0,3			

1312	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,6	Etat d'usage (Microfissures)	2
1313	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5	Etat d'usage (Microfissures)	2
1314	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0
1315					partie haute	0,1		
1316	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0
1317					partie haute	0,2		
1318	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0
1319					partie haute	0,1		
1320	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0
1321					partie haute	0,3		
1322	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	4,8	Etat d'usage (Microfissures)	2

Etage - Ch D

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1323	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1324					partie haute (> 1m)	0,1			
1325	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1326					partie haute (> 1m)	0,4			
1327	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1328					partie haute (> 1m)	0			
1329	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1330					partie haute (> 1m)	0,1			
1331		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
1332					mesure 2	0,4			
1333		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
1334					mesure 2	0,2			
1335	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,9	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1336	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,1	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1337	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
1338					partie haute	0,3			
1339	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
1340					partie haute	0,1			
1341	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
1342					partie haute	0,2			
1343	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
1344					partie haute	0			
1345	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse	5,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Etage - Palier 2

Nombre d'unités de diagnostic : 28 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1346	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1347					partie haute (> 1m)	0,1			
1348	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1349					partie haute (> 1m)	0,1			
1350	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1351					partie haute (> 1m)	0,3			
1352	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1353					partie haute (> 1m)	0,2			
1354		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
1355					mesure 2	0,2			
-		Plinthes	Faïence		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1356	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1357					partie haute (> 1m)	0,3			
1358					mesure 3 (> 1m)	0,1			
1359	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1360					partie haute (> 1m)	0,4			
1361					mesure 3 (> 1m)	0,2			
1362	C	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,9	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1363	C	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1364	D	Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1365					partie haute (> 1m)	0,4			
1366					mesure 3 (> 1m)	0			
1367	D	Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1368					partie haute (> 1m)	0			
1369					mesure 3 (> 1m)	0,3			
1370	D	Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1371					partie haute (> 1m)	0,3			
1372					mesure 3 (> 1m)	0,1			
1373	D	Huisserie Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1374					partie haute (> 1m)	0,3			
1375					mesure 3 (> 1m)	0,2			
1376	D	Porte 5	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1377					partie haute (> 1m)	0,3			
1378					mesure 3 (> 1m)	0,1			
1379	D	Huisserie Porte 5	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	

1380					partie haute (> 1m)	0			
1381					mesure 3 (> 1m)	0,1			
1382					partie basse (< 1m)	0,1			
1383	D	Porte 6	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,4	0		
1384					mesure 3 (> 1m)	0,2			
1385					partie basse (< 1m)	0,1			
1386	D	Huisserie Porte 6	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,2	0		
1387					mesure 3 (> 1m)	0,3			
1388	B	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1	0		
1389					partie haute	0,1			
1390	B	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2	0		
1391					partie haute	0,2			
1392	B	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0	0		
1393					partie haute	0			
1394	B	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,4	0		
1395					partie haute	0,4			
1396	B	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3	0		
1397					partie haute	0			
1398	B	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,4	0		
1399					partie haute	0			
1400	B	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1	0		
1401					partie haute	0,4			
1402	B	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1	0		
1403					partie haute	0,1			
1404	D	Volet 1	Bois	Peinture	partie basse	0	0		
1405					partie haute	0,2			
1406	D	Volet 2	Bois	Peinture	partie basse	0,3	0		
1407					partie haute	0,2			

Etage - Wc 1

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1408	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1409					partie haute (> 1m)	0,4			
1410	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1411					partie haute (> 1m)	0,2			
1412	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1413					partie haute (> 1m)	0,3			
1414	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1415					partie haute (> 1m)	0,3			
1416		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
1417					mesure 2	0			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1418	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1419					partie haute (> 1m)	0,4			
1420	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
1421					partie haute (> 1m)	0,3			
1422	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
1423					partie haute	0			
1424	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
1425					partie haute	0,1			
1426	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
1427					partie haute	0,1			
1428	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
1429					partie haute	0,3			

Etage - Wc 2

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1430	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1431					partie haute (> 1m)	0,2			
1432	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1433					partie haute (> 1m)	0,1			
1434	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
1435					partie haute (> 1m)	0			
1436	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1437					partie haute (> 1m)	0,4			
1438		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
1439					mesure 2	0,3			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1440	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1441					partie haute (> 1m)	0,3			
1442	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1443					partie haute (> 1m)	0,1			
1444	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
1445					partie haute	0,1			
1446	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
1447					partie haute	0,2			
1448	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
1449					partie haute	0,4			
1450	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
1451					partie haute	0,4			

Etage - Wc 3

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1452	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1453					partie haute (> 1m)	0,3			
1454	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1455					partie haute (> 1m)	0,2			
1456	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1457					partie haute (> 1m)	0,3			
1458	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1459					partie haute (> 1m)	0,1			
1460		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
1461					mesure 2	0,1			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1462	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1463					partie haute (> 1m)	0			
1464	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1465					partie haute (> 1m)	0			
1466	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
1467					partie haute	0			
1468	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
1469					partie haute	0,3			
1470	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
1471					partie haute	0,4			
1472	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
1473					partie haute	0,2			

Etage - Wc 4

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1474	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1475					partie haute (> 1m)	0,4			
1476	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1477					partie haute (> 1m)	0,2			
1478	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1479					partie haute (> 1m)	0,3			
1480	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1481					partie haute (> 1m)	0,2			
1482		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
1483					mesure 2	0,4			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1484	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1485					partie haute (> 1m)	0,3			
1486	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1487					partie haute (> 1m)	0,3			
1488	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
1489					partie haute	0			
1490	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
1491					partie haute	0,4			
1492	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
1493					partie haute	0,4			
1494	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
1495					partie haute	0,4			

Etage - Palier 3

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

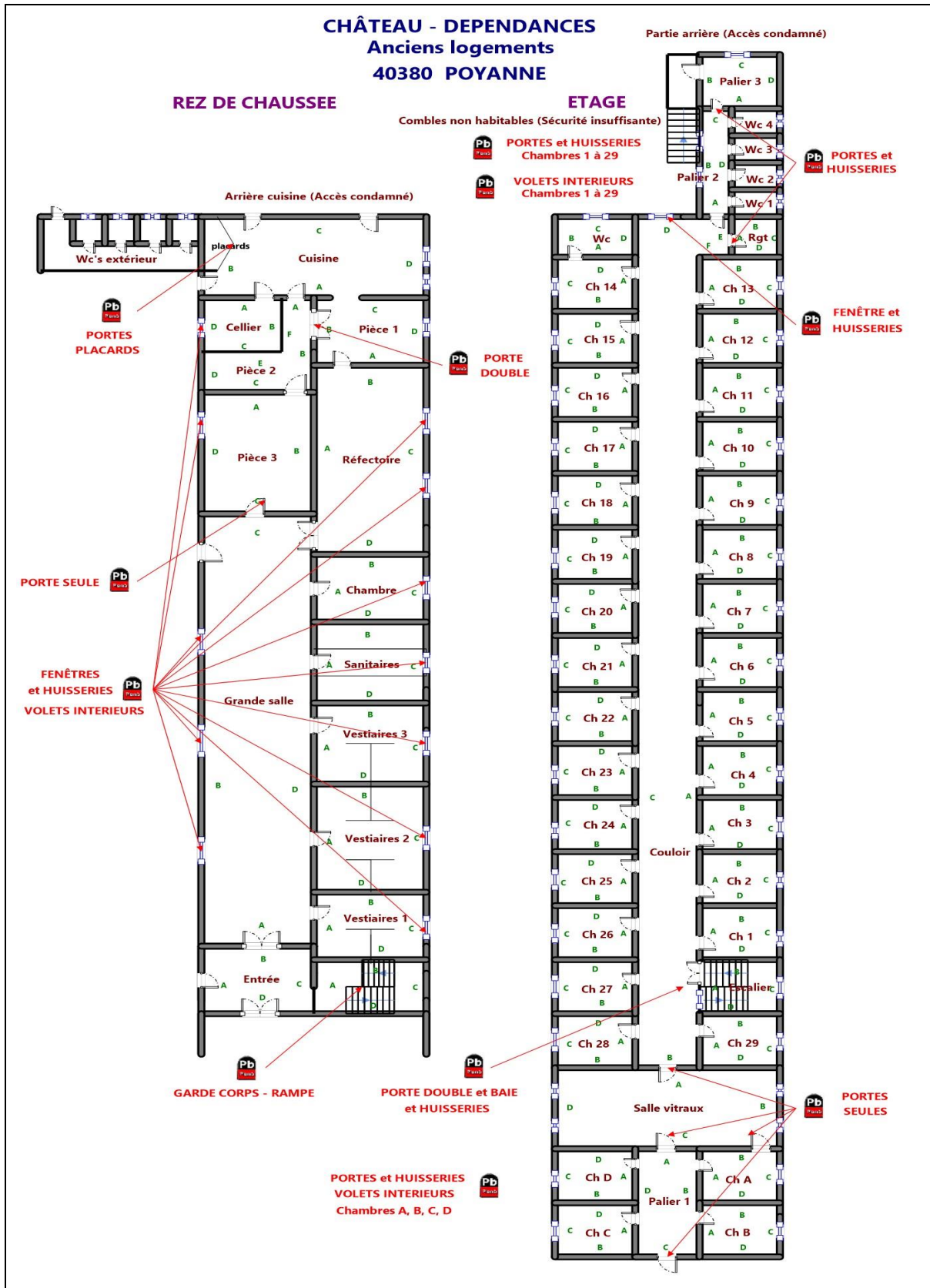
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1496	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1497					partie haute (> 1m)	0,2			
1498	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1499					partie haute (> 1m)	0			
1500	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1501					partie haute (> 1m)	0,3			
1502	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1503					partie haute (> 1m)	0,1			
1504		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
1505					mesure 2	0,4			
1506	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1507	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	5,5	Etat d'usage (Microfissures)	2	
1508	B	Porte de sortie intérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1509					partie haute (> 1m)	0,3			
1510	B	Huisserie Porte de sortie intérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1511					partie haute (> 1m)	0			
1512	B	Porte de sortie extérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1513					partie haute (> 1m)	0,3			
1514	B	Huisserie Porte de sortie extérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1515					partie haute (> 1m)	0,3			
1516	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
1517					partie haute	0,2			
1518	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
1519					partie haute	0,4			
-	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	-		NM	Partie inaccessible avec l'appareil

-	C	Huissérie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	-	NM	Partie inaccessible avec l'appareil
---	---	------------------------------	------	----------	--------------	---	----	-------------------------------------

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation.

* L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.

Localisation des mesures sur croquis de repérage



6. Conclusion

6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	898	28	624	0	246	0
%	100	3,1 %	69,5 %	0 %	27,4 %	0 %

6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Du fait de la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur et de la nature des dégradations constatées (non dégradé, non visible, état d'usage) sur certaines unités de diagnostic, le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

6.3 Commentaires

Constatations diverses :

Néant

Validité du constat :

Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 20/02/2021).

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

Situations de risque de saturnisme infantile

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

Situations de dégradation de bâti

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
-----	---

NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

NON	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.
-----	--

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

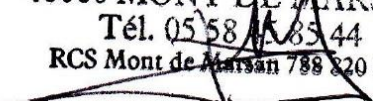
Remarque : Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)**

Fait à **POYANNE**, le **21/02/2020**

Par : **PAILLASSA Jean-Yves**

SARL DIAGS JYP
1, allée Michel Devauchelle
40000 MONT DE MARSAN
Tél. 05 58 11 85 44
RCS Mont de Marsan 788 820 967



7. Obligations d'informations pour les propriétaires

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

Article L1334-9 :

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

8.1 Textes de référence

Code de la santé publique :

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 07 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Code de la construction et de l'habitat :

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

8.2 Ressources documentaires

Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, *Aide au choix d'une technique de traitement*, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «*Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb*».

Sites Internet :

- **Ministère chargé de la santé** (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) : <http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- **Ministère chargé du logement** : <http://www.logement.gouv.fr>
- **Agence nationale de l'habitat (ANAH)** : <http://www.anah.fr/> (fiche *Peintures au plomb* disponible, notamment)
- **Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** : <http://www.inrs.fr/> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

9. Annexes

9.1 Notice d'Information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradés à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

9.2 Illustrations

	<p>Photo n° PhPb001 Localisation : Rez de chaussée - Grande salle UD : Porte 1 (partie basse)</p>
	<p>Photo n° PhPb002 Localisation : Rez de chaussée - Grande salle UD : Fenêtre 1 intérieure (partie basse)</p>
	<p>Photo n° PhPb003 Localisation : Rez de chaussée - Grande salle UD : Fenêtre 1 extérieure (partie basse)</p>



Photo n° PhPb004
Localisation : Rez de chaussée - Vestiaires 1
UD : Fenêtre intérieure (partie basse)



Photo n° PhPb005
Localisation : Rez de chaussée - Vestiaires 1
UD : Volet intérieur (partie basse)



Photo n° PhPb006
Localisation : Rez de chaussée - Réfectoire
UD : Fenêtre 1 intérieure (partie basse)



Photo n° PhPb007
Localisation : Rez de chaussée - Pièce 1
UD : Porte double (partie basse)



Photo n° PhPb008
Localisation : Rez de chaussée - Cuisine
UD : Portes placard (partie basse)



Photo n° PhPb009
Localisation : Rez de chaussée - Cellier
UD : Volet intérieur (partie basse)

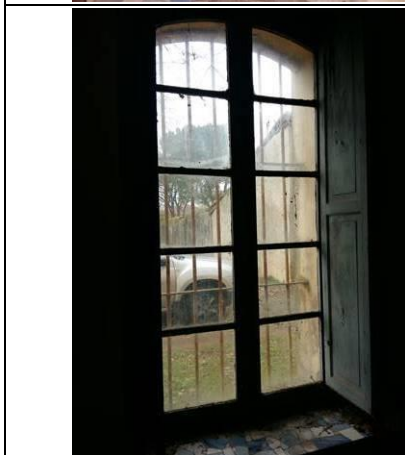


Photo n° PhPb010
Localisation : Rez de chaussée - Pièce 3
UD : Fenêtre intérieure (partie basse)



Photo n° PhPb011
Localisation : Rez de chaussée - Pièce 3
UD : Volet intérieur (partie basse)

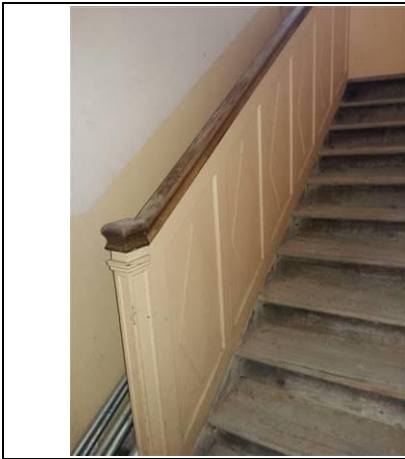


Photo n° PhPb012
Localisation : Rez de chaussée / Etage - Escalier
UD : Garde corps (mesure 1)



Photo n° PhPb013
Localisation : Etage - Couloir
UD : Porte double vitrée (partie basse)



Photo n° PhPb014
Localisation : Etage - Couloir
UD : Porte 1 (partie basse)



Photo n° PhPb015
Localisation : Etage - Couloir
UD : Porte 3 (partie basse)



Photo n° PhPb016
Localisation : Etage - Couloir
UD : Fenêtre intérieure (partie basse)



Photo n° PhPb017
Localisation : Etage - Couloir
UD : Porte et imposte 28 (partie basse)



Photo n° PhPb018
Localisation : Etage - Ch 29
UD : Volet intérieur (partie basse)



Photo n° PhPb019
Localisation : Etage - Salle vitraux
UD : Porte 2 (partie basse)

	<p>Photo n° PhPb020 Localisation : Etage - Salle vitraux UD : Porte 3 (partie basse)</p>
	<p>Photo n° PhPb021 Localisation : Etage - Palier 2 UD : Porte 2 (partie basse)</p>

9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : CD40_POYANNE_DEPENDANCE_02_20_1803
Date du repérage : 21/02/2020

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires	Articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation, Art. L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1 ^{er} juin 2015.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 de décembre 2008 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante - Guide d'application GA X 46-034 d'août 2009

Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : Château de Poyanne Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Code postal, ville : .40380 POYANNE Section cadastrale OD, Parcelle numéro 306,
Périmètre de repérage :	Dépendance 2 - anciens logements
Type de logement : Sans objet
Fonction principale du bâtiment : Anciens logements
Date de construction : < 1949

Le propriétaire et le donneur d'ordre

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : DEPARTEMENT des LANDES représenté par Mr CUSSOL - Direction de l'Aménagement Adresse : 23, rue Victor Hugo Service Bâtiments 40025 MONT DE MARSAN
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : DEPARTEMENT des LANDES représenté par Mr CUSSOL - Direction de l'Aménagement Adresse : 23, rue Victor Hugo Service Bâtiments 40025 MONT DE MARSAN

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ----- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	PAILLASSA Jean-Yves	Opérateur de repérage	LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES	Obtention : 12/05/2017 Échéance : 24/11/2021 N° de certification : C2434

Raison sociale de l'entreprise : **Alliance Sud Expertise - Franchisé SARL DIAGS JYP** (Numéro SIRET : **78882096700016**)
Adresse : **1, Allée Michel Devauchelle, 40 000 MONT DE MARSAN**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA FRANCE IARD**
Numéro de police et date de validité : **10561289004 / 01/10/2020**

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 23/03/2020, remis au propriétaire le 23/03/2020
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 18 pages

Sommaire**1 Les conclusions****2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses****3 La mission de repérage**

3.1 L'objet de la mission

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

3.2.3 L'objectif de la mission

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

4 Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

4.3 Écart, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

4.4 Plan et procédures de prélèvements

5 Résultats détaillés du repérage

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse

5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif

6 Signatures**7 Annexes****1. – Les conclusions**

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

**- des matériaux et produits contenant de l'amiante sur jugement personnel :
Conduit entreposé au sol (Rez de chaussée - Extérieur Cuisine) pour lequel il est
recommandé de réaliser une évaluation périodique.***

*** Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fourni en annexe de ce rapport, il est rappelé la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.**

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Rez de chaussée - Arrière cuisine	Toutes	Accès condamné
Etage - Partie arrière	Toutes	Accès condamné
Combles non habitables	Toutes	Sécurité insuffisante

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante. Les obligations réglementaires du(des) propriétaire(s) prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du Code de la Santé Publique, ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12

Décembre 2012 (Listes "A" et "B"). De ce fait le vendeur reste responsable au titre des vices cachés en cas de présence d'Amiante. En cas de présence d'Amiante, et si il y a obligation de retrait, ce dernier sera à la charge du vendeur.

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse

Adresse :

Numéro de l'accréditation Cofrac :

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur. Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' «en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.» Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code». La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»
L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Liste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugeages
	Faux plafonds

Liste B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
<i>1. Parois verticales intérieures</i>	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement dur (plaques de menuiseries)
	Revêtement dur (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
Cloisons (légères et préfabriquées), Gains et Coffres verticaux	Entourages de poteaux (carton+plâtre)
	Coffrage perdu
<i>2. Planchers et plafonds</i>	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gains et Coffres Horizontaux	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
<i>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</i>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
	Rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses)
	Joints (bandes)
Vide-ordures	Conduits
<i>4. Eléments extérieurs</i>	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
	Bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
	Panneaux (fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment
	Conduits de fumée en amiante-ciment

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

Rez de chaussée - Entrée,
Rez de chaussée - Grande salle,
Rez de chaussée - Vestiaires 1,
Rez de chaussée - Vestiaires 2,
Rez de chaussée - Vestiaires 3,
Rez de chaussée - Sanitaires,
Rez de chaussée - Chambre,
Rez de chaussée - Réfectoire,
Rez de chaussée - Pièce 1,
Rez de chaussée - Cuisine,
Rez de chaussée - Cellier,
Rez de chaussée - Pièce 2,
Rez de chaussée - Pièce 3,
Rez de chaussée - Wc's extérieur,
Rez de chaussée / Etage - Escalier,
Etage - Couloir,
Etage - Ch 29,
Etage - Ch 28,
Etage - Ch 27,
Etage - Ch 26,
Etage - Ch 25,
Etage - Ch 24,
Etage - Ch 23,
Etage - Ch 22,
Etage - Ch 21,
Etage - Ch 20,
Etage - Ch 19,
Etage - Ch 18,
Etage - Ch 17,
Etage - Ch 16,
Etage - Ch 15,
Etage - Ch 14,
Etage - Wc,
Etage - Rgt,
Etage - Ch 13,
Etage - Ch 12,
Etage - Ch 11,
Etage - Ch 10,
Etage - Ch 9,
Etage - Ch 8,
Etage - Ch 7,
Etage - Ch 6,
Etage - Ch 5,
Etage - Ch 4,
Etage - Ch 3,
Etage - Ch 2,
Etage - Ch 1,
Etage - Salle vitraux,
Etage - Palier 1,
Etage - Ch A,
Etage - Ch B,
Etage - Ch C,
Etage - Ch D,
Etage - Palier 2,
Etage - Wc 1,
Etage - Wc 2,
Etage - Wc 3,
Etage - Wc 4,
Etage - Palier 3

Localisation	Description
Rez de chaussée - Entrée	Sol : Béton Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte d'entrée A : Bois et Peinture Porte double 1 B : Bois et Peinture Porte double 2 D : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Grande salle	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte double 1 A : Bois et Peinture Porte double 2 D : Bois et Peinture Porte fenêtre de sortie B : Bois et Peinture Porte 1 C : Bois et Peinture Porte 2 D : Bois et Peinture Porte 3 D : Bois et Peinture Porte 4 D : Bois et Peinture Porte 5 D : Bois et Peinture Porte 6 D : Bois et Peinture Fenêtre 1 B : Bois et Peinture Fenêtre 2 B : Bois et Peinture Fenêtre 3 B : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Vestiaires 1	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Cloisonnements : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Vestiaires 2	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Cloisonnements : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Vestiaires 3	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Cloisonnements : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Sanitaires	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Allège mur A, B, C, D : Faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture Portes Wc : Bois et Peinture Portes Douches : PVC
Rez de chaussée - Chambre	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Réfectoire	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Allège mur A, C : Bois Porte double A : Bois et Peinture Porte B : Bois et Peinture Fenêtre 1 C : Bois et Peinture Fenêtre 2 C : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Pièce 1	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte A : Bois et Peinture Porte double B : Bois et Peinture huisserie porte C : Bois et Peinture Fenêtre D : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Cuisine	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Allège mur C, D : Faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage huisserie porte A : Bois et Peinture Porte 1 A : Bois et Peinture Porte 2 A : Bois et Peinture Porte condamnée 1 C : Bois et Peinture Porte condamnée 2 C : Bois et Peinture Porte de sortie B : Bois et Peinture Portes placard B : Bois et Peinture Fenêtre 1 D : Bois et Peinture Fenêtre 2 D : Bois et Peinture

Localisation	Description
Rez de chaussée - Cellier	Sol : Béton Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre D : Bois et Peinture Volet intérieur D : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Pièce 2	Sol : Béton Mur A, B, C, D, E, F : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte 1 A : Bois et Peinture Porte 2 C : Bois et Peinture Porte double B : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Pièce 3	Sol : Béton Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte 1 A : Bois et Peinture Porte 2 C : Bois et Peinture Fenêtre D : Bois et Peinture Volet intérieur D : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Wc's extérieur	Sol : Béton Mur : Ciment Plafond : Bois Portes Wc : Bois et Peinture Porte passage cour : Bois et Peinture Fenêtres : Bois et Peinture
Rez de chaussée / Etage - Escalier	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Garde corps rampe : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture
Etage - Couloir	Sol : Bois Mur A, B, C, D, E, F : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte double vitrée A : Bois et Peinture Baie vitrée A : Bois et Peinture Porte et imposte 1 A : Bois et Peinture Porte et imposte 2 A : Bois et Peinture Porte et imposte 3 A : Bois et Peinture Porte et imposte 4 A : Bois et Peinture Porte et imposte 5 A : Bois et Peinture Porte et imposte 6 A : Bois et Peinture Porte et imposte 7 A : Bois et Peinture Porte et imposte 8 A : Bois et Peinture Porte et imposte 9 A : Bois et Peinture Porte et imposte 10 A : Bois et Peinture Porte et imposte 11 A : Bois et Peinture Porte et imposte 12 A : Bois et Peinture Porte et imposte 13 A : Bois et Peinture Porte et imposte 14 A : Bois et Peinture Porte et imposte 15 C : Bois et Peinture Porte et imposte 16 C : Bois et Peinture Porte et imposte 17 C : Bois et Peinture Porte et imposte 18 C : Bois et Peinture Porte et imposte 19 C : Bois et Peinture Porte et imposte 20 C : Bois et Peinture Porte et imposte 21 C : Bois et Peinture Porte et imposte 22 C : Bois et Peinture Porte et imposte 23 C : Bois et Peinture Porte et imposte 24 C : Bois et Peinture Porte et imposte 25 C : Bois et Peinture Porte et imposte 26 C : Bois et Peinture Porte et imposte 27 C : Bois et Peinture Porte et imposte 28 C : Bois et Peinture Porte 1 B : Bois et Peinture Porte 2 D : Bois et Peinture Porte 3 E : Bois et Peinture Fenêtre D : Bois et Peinture
Etage - Ch 29	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch 28	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture

Localisation	Description
Etage - Ch 27	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch 26	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch 25	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch 24	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch 23	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch 22	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch 21	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch 20	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch 19	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch 18	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch 17	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch 16	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture

Localisation	Description
Etage - Ch 15	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Wc	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch 14	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte 1 A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture Porte 2 D : Bois et Peinture
Etage - Ch 13	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch 12	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch 11	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch 10	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch 9	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch 8	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch 7	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch 6	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch 5	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture

Localisation	Description
Etage - Ch 4	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch 3	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch 2	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch 1	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Rgt	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Etage - Salle vitraux	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte 1 A : Bois et Peinture Porte 2 C : Bois et Peinture Porte 3 C : Bois et Peinture Vitreaux B - Vitreaux B - Vitreaux D - Vitreaux D -
Etage - Palier 1	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte 1 A : Bois et Peinture Porte 2 B : Bois et Peinture Porte 3 B : Bois et Peinture Porte 4 C : Bois et Peinture Porte 5 D : Bois et Peinture Porte 6 D : Bois et Peinture
Etage - Ch A	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte 1 A : Bois et Peinture Porte 2 B : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch B	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch C	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture
Etage - Ch D	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Volet intérieur C : Bois et Peinture

Localisation	Description
Etage - Palier 2	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Faïence Porte 1 A : Bois et Peinture Porte 2 C : Bois et Peinture Porte 3 D : Bois et Peinture Porte 4 D : Bois et Peinture Porte 5 D : Bois et Peinture Porte 6 D : Bois et Peinture Fenêtre 1 B : Bois et Peinture Fenêtre 2 B : Bois et Peinture Volet 1 D : Bois et Peinture Volet 2 D : Bois et Peinture
Etage - Wc 1	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture
Etage - Wc 2	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture
Etage - Wc 3	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture
Etage - Wc 4	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture
Etage - Palier 3	Sol : Bois aggloméré Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte A : Bois et Peinture Porte de sortie B : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 13/02/2020

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 21/02/2020

Heure d'arrivée : 13 h 30

Durée du repérage : 05 h 00

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Sans accompagnateur

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision de décembre 2008.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X


4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

5. – Résultats détaillés du repérage

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
Rez de chaussée - Extérieur Cuisine	<u>Identifiant: M001</u> <u>Description: Conduit entposé au sol</u> <u>Composant de la construction: Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)</u> <u>Partie à sonder: Conduits</u> <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP</u> : B	Présence d'amiante (Sur jugement personnel)	Matériau non dégradé Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport

** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

Nota : il est mentionné la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

5.3 Liste des matériaux ou produits (liste A et B) ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

6. – Signatures

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCC QUALIXPERT** 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)*

Fait à **POYANNE**, le **21/02/2020**

Par : **PAILLASSA Jean-Yves**

Signature du représentant :

SARL DIAGS JYP
 1, allée Michel Devauchelle
 40000 MONT DE MARSAN
 Tél. 05 58 44 85 44
 RCS Mont de Marsan 788 220 967

ANNEXES**Au rapport de mission de repérage n° CD40_POYANNE_DEPENDANCE_02_20_1803****Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

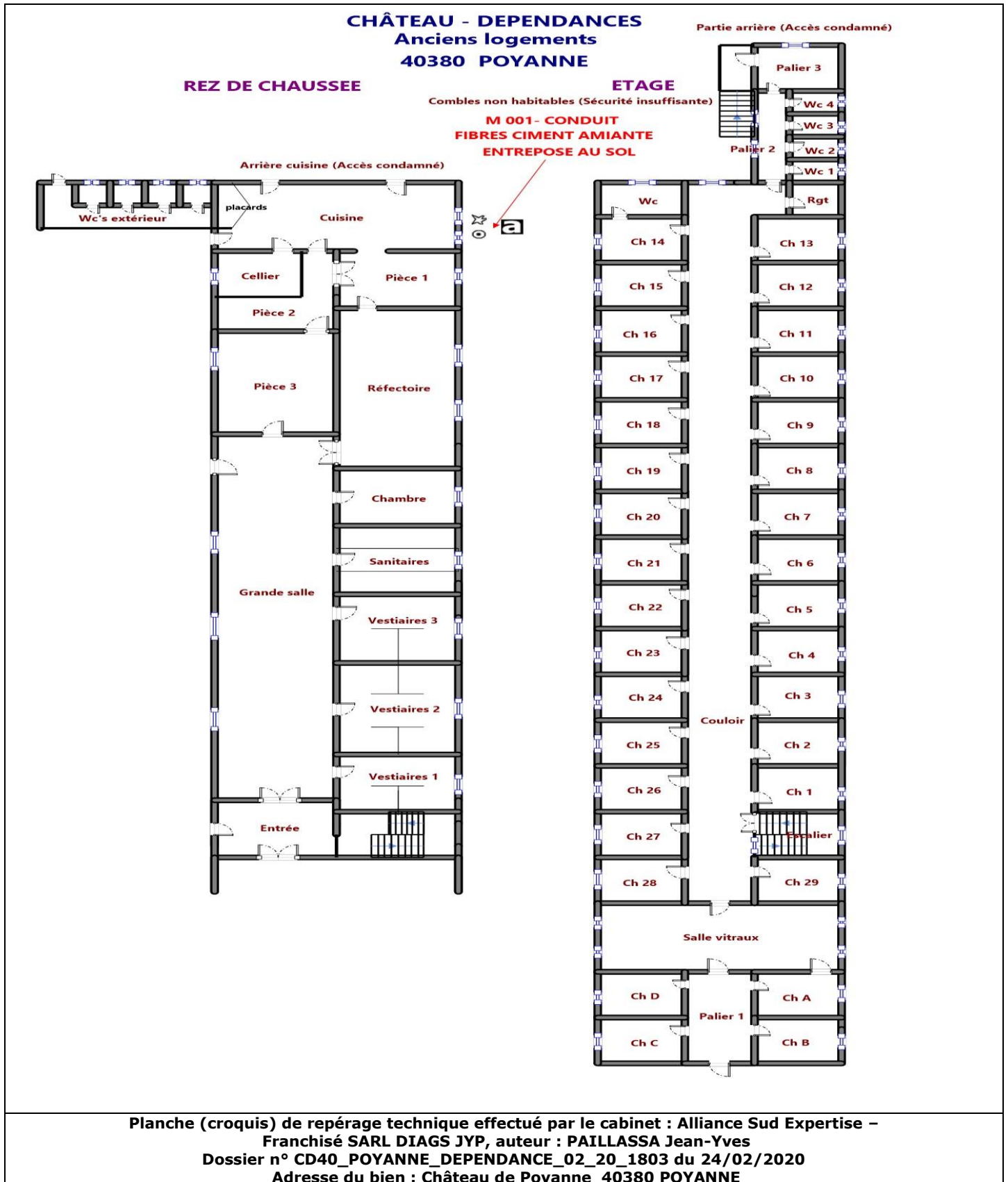
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.




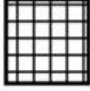








Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes**7 Annexes****7.1 Schéma de repérage****7.2 Rapports d'essais****7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante****7.4 Conséquences réglementaires et recommandations****7.5 Recommandations générales de sécurité****7.6 Documents annexés au présent rapport**


7.1 - Annexe - Schéma de repérage



Légende

	Conduit en fibro-ciment		Dalles de sol	<p>Nom du propriétaire : DEPARTEMENT des LANDES représenté par Mr CUSSOL - Direction de l'Aménagement Adresse du bien : Château de Poyanne 40380 POYANNE</p>
	Conduit autre que fibro-ciment		Carrelage	
	Brides		Colle de revêtement	
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibro-ciment	
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites	

Photos

	<p>Photo n° PhA001 Localisation : Rez de chaussée - Extérieur Cuisine Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Conduit entreposé au sol</p>
--	---

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
-	-	-	-	-

Copie des rapports d'essais : sans objet

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

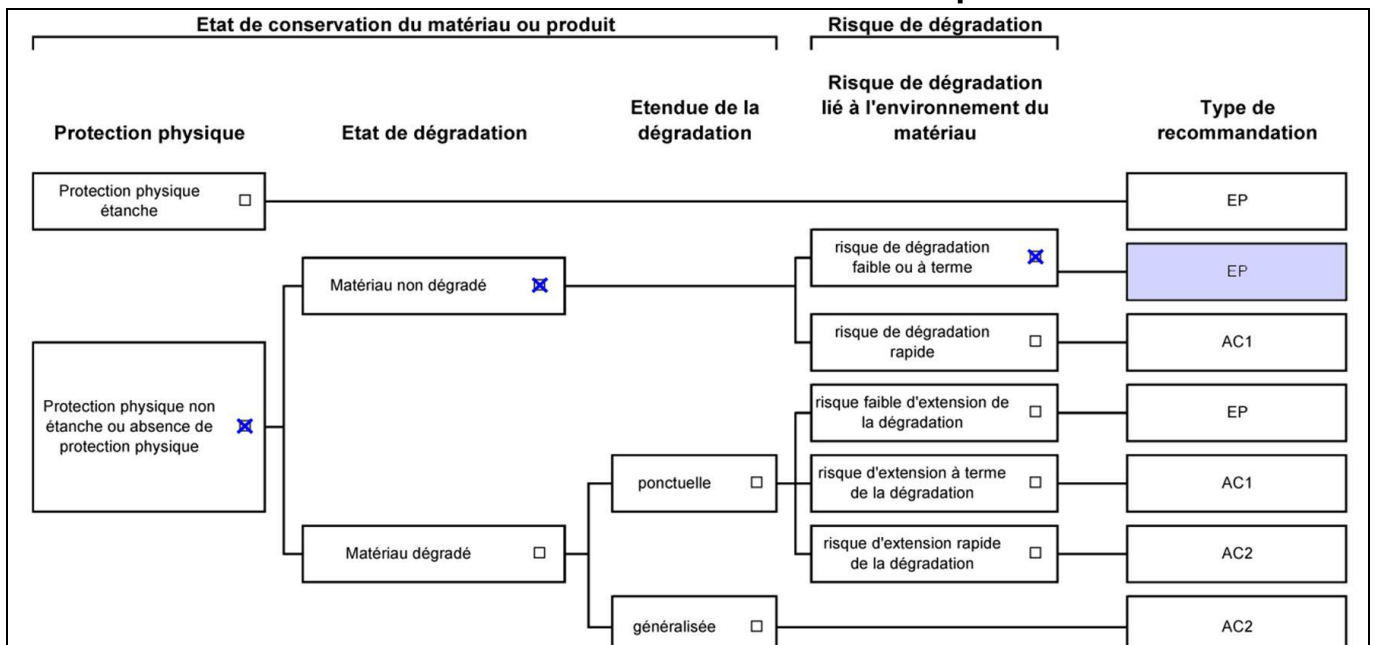
1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
<p>1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou</p> <p>2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou</p> <p>3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.</p>	<p>1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou</p> <p>2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).</p>	<p>1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou</p> <p>2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.</p>

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
<p>L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).</p>	<p>L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).</p>	<p>L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.</p>

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B



Dossier n° CD40_POYANNE_DEPENDANCE_02_20_1803

Date de l'évaluation : 21/02/2020

Bâtiment / local ou zone homogène : Rez de chaussée - Extérieur Cuisine

Identifiant Matériau : M001

Matériau : Conduit entreposé au sol

Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations**Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A****Article R1334-27** : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :**Score 1** - L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.**Score 2** - La mesure d'empoussièrément dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrément au propriétaire contre accusé de réception.**Score 3** - Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.**Article R1334-28** : Si le niveau d'empoussièrément mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrément ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrément mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrément ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrément inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrément ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :**I)** A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrément dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.**II)** Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.**III)** Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrément dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.**Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B**

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
- Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
- En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : CD40_POYANNE_DEPENDANCE_02_20_1803
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016
Date du repérage : 21/02/2020
Heure d'arrivée : 13 h 30
Temps passé sur site : 05 h 00

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Landes**

Adresse : **Château de Poyanne**

Commune : **40380 POYANNE**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : **Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété
Section cadastrale OD, Parcelle numéro 306,**

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

Présence de traitements antérieurs contre les termites

Présence de termites dans le bâtiment

Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006

Documents fournis: **Néant**

Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage : **Dépendance 2 - anciens logements**

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :

Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral:

40380 POYANNE (Information au 27/01/2020)

Niveau d'infestation fort

26/06/2002 - Arrêté préfectoral

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : **DEPARTEMENT des LANDES représenté par Mr CUSSOL - Direction de l'Aménagement**

Adresse : **23, rue Victor Hugo Service Bâtiments 40025 MONT DE MARSAN**

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Nom et prénom : **DEPARTEMENT des LANDES représenté par Mr CUSSOL - Direction de l'Aménagement**

Adresse : **23, rue Victor Hugo Service Bâtiments**

40025 MONT DE MARSAN

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **PAILLASSA Jean-Yves**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **Alliance Sud Expertise - Franchisé SARL DIAGS JYP**

Adresse : **1, Allée Michel Devauchelle
40 000 MONT DE MARSAN**

Numéro SIRET : **78882096700016**

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA FRANCE IARD**

Numéro de police et date de validité : **10561289004 / 01/10/2020**

Certification de compétence **C2434** délivrée par : **LCC QUALIXPERT, le 06/01/2017**

CONCLUSION : ABSENCE D'INDICES D'INFESTATION DE TERMITES

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

Rez de chaussée - Entrée,	Etage - Ch 16,
Rez de chaussée - Grande salle,	Etage - Ch 15,
Rez de chaussée - Vestiaires 1,	Etage - Ch 14,
Rez de chaussée - Vestiaires 2,	Etage - Wc,
Rez de chaussée - Vestiaires 3,	Etage - Rgt,
Rez de chaussée - Sanitaires,	Etage - Ch 13,
Rez de chaussée - Chambre,	Etage - Ch 12,
Rez de chaussée - Réfectoire,	Etage - Ch 11,
Rez de chaussée - Pièce 1,	Etage - Ch 10,
Rez de chaussée - Cuisine,	Etage - Ch 9,
Rez de chaussée - Cellier,	Etage - Ch 8,
Rez de chaussée - Pièce 2,	Etage - Ch 7,
Rez de chaussée - Pièce 3,	Etage - Ch 6,
Rez de chaussée - Wc's extérieur,	Etage - Ch 5,
Rez de chaussée / Etage - Escalier,	Etage - Ch 4,
Etage - Couloir,	Etage - Ch 3,
Etage - Ch 29,	Etage - Ch 2,
Etage - Ch 28,	Etage - Ch 1,
Etage - Ch 27,	Etage - Salle vitraux,
Etage - Ch 26,	Etage - Palier 1,
Etage - Ch 25,	Etage - Ch A,
Etage - Ch 24,	Etage - Ch B,
Etage - Ch 23,	Etage - Ch C,
Etage - Ch 22,	Etage - Ch D,
Etage - Ch 21,	Etage - Palier 2,
Etage - Ch 20,	Etage - Wc 1,
Etage - Ch 19,	Etage - Wc 2,
Etage - Ch 18,	Etage - Wc 3,
Etage - Ch 17,	Etage - Wc 4,
	Etage - Palier 3

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Rez de chaussée - Entrée	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte d'entrée - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte double 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte double 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Grande salle	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte double 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte double 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte fenêtre de sortie - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 4 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 5 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 6 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Etat relatif à la présence de termites n°

CD40_POYANNE_DEPENDANCE_02_20_1803



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Fenêtre 3 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Vestiaires 1	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Cloisonnements - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Vestiaires 2	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Cloisonnements - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Vestiaires 3	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Cloisonnements - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Sanitaires	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège mur - A, B, C, D - Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Portes WC - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Portes Douches - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites	
Rez de chaussée - Chambre	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Réfectoire	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège mur - A, C - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte double - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Pièce 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte double - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	huisserie porte - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Cuisine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège mur - C, D - Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	huisserie porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte condamnée 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte condamnée 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte de sortie - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Portes placard - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Fenêtre 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Rez de chaussée - Cellier	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Pièce 2	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte double - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Pièce 3	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Wc's extérieur	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Portes Wc - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte passage cour - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtres - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée / Etage - Escalier	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Garde corps - rampe - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Couloir	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte double vitrée - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Baie vitrée - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 2 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 3 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 4 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 5 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 6 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 7 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 8 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 9 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 10 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 11 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 12 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 13 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 14 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 15 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 16 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 17 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 18 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 19 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 20 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 21 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 22 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 23 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 24 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 25 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 26 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte et imposte 27 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Porte et imposte 28 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - E - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Ch 29	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Ch 28	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Ch 27	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Ch 26	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Ch 25	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Ch 24	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Ch 23	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Ch 22	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Ch 21	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Ch 20	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Ch 19	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Ch 18	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Ch 17	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Ch 16	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Ch 15	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Ch 14	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Wc	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Rgt	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Ch 13	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Ch 12	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Ch 11	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Ch 10	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Ch 9	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Ch 8	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Ch 7	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etagé - Ch 6	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etagé - Ch 5	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etagé - Ch 4	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etagé - Ch 3	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etagé - Ch 2	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etagé - Ch 1	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etagé - Salle vitraux	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Vitraux - B -	Absence d'indices d'infestation de termites
	Vitraux - B -	Absence d'indices d'infestation de termites
	Vitraux - D -	Absence d'indices d'infestation de termites
	Vitraux - D -	Absence d'indices d'infestation de termites
Etagé - Palier 1	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 4 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 5 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Porte 6 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Etagé - Ch A	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etagé - Ch B	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etagé - Ch C	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etagé - Ch D	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etagé - Palier 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Porte 4 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 5 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 6 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Wc 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Wc 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Wc 3	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Wc 4	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage - Palier 3	Sol - Bois aggloméré	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte de sortie - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 133-5 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Rez de chaussée - Arrière cuisine (Accès condamné),

Etage - Partie arrière (Accès condamné),

Combles non habitables (Sécurité insuffisante)

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Rez de chaussée - Arrière cuisine	Toutes	Accès condamné
Etage - Partie arrière	Toutes	Accès condamné
Combles non habitables	Toutes	Sécurité insuffisante

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Néant	-	-

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

J. – VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

*Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)***

Visite effectuée le **21/02/2020**.

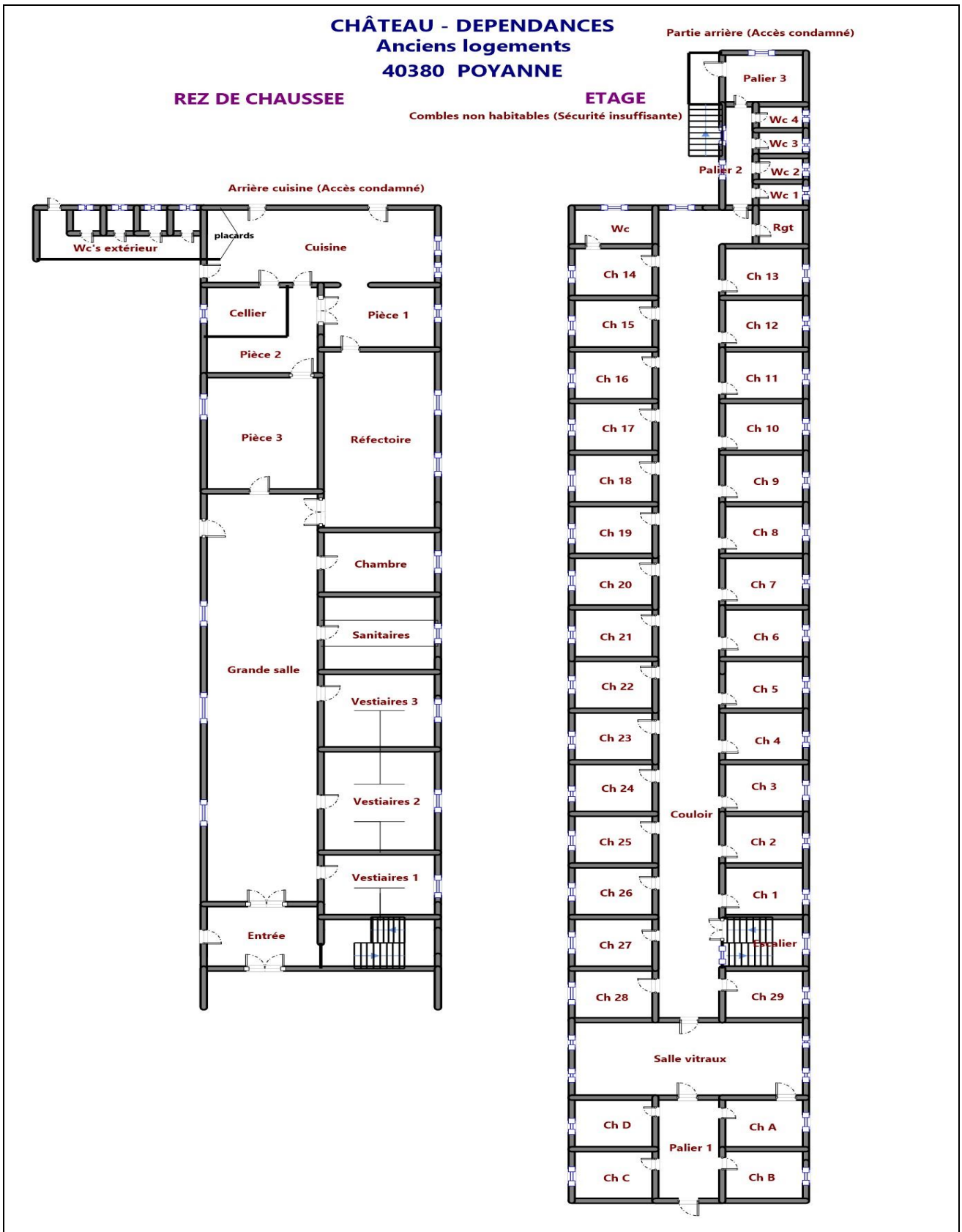
Fait à **POYANNE**, le **21/02/2020**

Par : PAILLASSA Jean-Yves

Signature du représentant :

SARL DIAGS JYP
1, allée Michel Devauchelle
40000 MONT DE MARSAN
Tél. 05 58 11 85 44
RCS Mont de Marsan 788 820 967

Annexe – Croquis de repérage



Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

COURTIER
PROTEXI ASSURANCES
CABINET DOMBLIDES ET DE SOUYS
293 COURS DE LA SOMME
33800 BORDEAUX
☎ **08 25 16 71 77**
☎ **05 56 92 28 82**

N°ORIAS **07 002 895 (PROTEXI ASSURANCES)**
Site ORIAS www.orias.fr



Assurance et Banque

SARL ,DIAGS JYP
1 ALLMICHEL DEVAUCHELLE
40000 MONT DE MARSAN

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **01/10/2019**

Vos références

Contrat
10561289004
Client
681756020

Date du courrier
06 novembre 2019

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
DIAGS JYP

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10561289004** ayant pris effet le **01/10/2019**.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS :

ACTIVITES GARANTIES :

Les activités énumérées par l'article L 271-4 du Code de construction et de l'habitation

Celles liées au Plomb :

- Le Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP),
- Le Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb dans les Peintures (DRIPP),
- Le diagnostic plomb dans l'Eau,
- Le diagnostic plomb y compris avant travaux ou démolition ,

Vos références

Contrat
10561289004
Client
681756020

- Le contrôle visuel après travaux Plomb,

Celles liées à l'Amiante :

- Le Dossier Technique Amiante (DTA),
- Le contrôle périodique amiante,
- Le diagnostic amiante y compris avant travaux ou démolition ,
- Repérage initial des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA) ,
- Contrôle de l'état de conservation des MPCA ,
- Repérage des MPCA avant-vente ,
- Contrôle de la concentration en fibre d'amiante dans l'air (mesure de poussières) ,
- Repérage des MPCA avant travaux et démolition ,
- Le contrôle visuel après travaux amiante,

Plus généralement, celles relatives à :

- L'état parasitaire ,
- La présence de termites ,
- La présence de mûres ,
- Le diagnostic légionelle,
- L'état de l'installation de gaz ;
- L'état des Servitudes, Risques, et l'information sur les Sols (ESRIS),
- Le diagnostic de performance énergétique DPE ,
- L'état de l'installation intérieure d'électricité ,

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 €, 722 067 460 R.C.S. PARIS, TVA Intracommunautaire n° FR 14 22 067 460 • AXA France Vie, S.A. au capital de 487 725 073,50 €, 310 499 959 R.C.S Paris, TVA Intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 • AXA Assurances IARD Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 776 699 309, TVA Intracommunautaire n° FR 39 776 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes, Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 • Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

2/6

Vos références

Contrat
10561289004
Client
681756020

- Le contrôle des installations d'assainissement-
- L'état des lieux locatifs conformément à la Loi 89-462 du 6 juillet 1989 :
- L'expertise en valeur vénale et locative
- Le mesurage "Loi Carrez",
- Le diagnostic Eco Prêt,
- La Surface Habitable (Art.R 111-2 DU Code la Construction),
- Le certificat de norme de surface et d'habitabilité dans le cadre des Prêts à Taux Zéro ,

LES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES SUIVANTES :

Celles liées à la Copropriété :

- Le Diagnostic Technique Global (DTG)
- Le calcul des tantièmes et millièmes de copropriété , la réalisation de plan métré, létat descriptif de division,

Les autres :

- Le diagnostic accessibilité handicapés.
- La mesure du Radon dans les bâtiments,
- Le diagnostic Géothermique,
- Le diagnostic Monoxyde de Carbone,
- Le diagnostic voiries amiante, HAP,
- La formation,
- Le diagnostic sécurité piscine,
- Le diagnostic qualité de l'air intérieur,

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 €, 722 067 460 R.C.S. PARIS, TVA Intracommunautaire n° FR 14 22 067 460 • AXA France Vie, S.A. au capital de 487 725 073,50 €, 310 499 959 R.C.S Paris, TVA Intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 • AXA Assurances IARD Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 776 699 309, TVA Intracommunautaire n° FR 39 776 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes, Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 • Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

3/6

Vos références

Contrat
10561289004
Client
681756020

- L'état relatif à la décence, et à la performance technique des logements,
- Le diagnostic acoustique, y/c dans les bâtiments anciens,-
- L'étude thermique réglementaires (RT 2005/RT 2012),
- La réalisation de bilan thermique par thermographie et/ou infiltrométrie,
- La mesure de la perméabilité des réseaux aérauliques,
- La détection de fuite deau non destructive,
- Le contrôle des installations électriques par thermographie infra rouge, selon la spécification APSAD Q 19,
- La Loi SRU : certificat de logement décent ,
- Le certificat de conformité des travaux de réhabilitation dans le cadre de l'investissement locatif dans l'ancien ,
- Le diagnostic des déchets issus de la démolition des bâtiments (décret n°2011-610 du 31 mai 2011) ,
- Les tests d'étanchéité à l'air suivant le référentiel Qualibat ,

A l'exclusion :

- des études concernant la pollution des sols et des prestations de détection de légionnelle effectuée dans des établissements de soins, des maisons de retraite, des établissements scolaires et parascolaires.
- de toutes activités relevant de l'exercice d'une profession réglementée autre telle que le conseil juridique ou la gestion immobilière et toutes activités de conseil et de bureau d'études.

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 €, 722 067 460 R.C.S. PARIS, TVA Intracommunautaire n° FR 14 22 067 460 • AXA France Vie, S.A. au capital de 487 725 073,50 €, 310 499 959 R.C.S Paris, TVA Intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 • AXA Assurances IARD Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 776 699 309, TVA Intracommunautaire n° FR 39 776 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes, Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 • Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

4/6

Vos références

Contrat
10561289004
Client
681756020

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/10/2019** au **01/10/2020** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Matthieu Bébéar
Directeur Général Délégué



Vos références

Contrat
10561289004
Client
681756020

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 €, 722 067 460 R.C.S. PARIS, TVA Intracommunautaire n° FR 14 22 067 460 • AXA France Vie, S.A. au capital de 487 725 073,50 €, 310 499 959 R.C.S Paris, TVA Intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 • AXA Assurances IARD Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 776 699 309, TVA Intracommunautaire n° FR 39 776 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes, Siren 353 457 245 - TVA Intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 • Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

6/6



Certificat N° C2434

Monsieur Jean-Yves PAILLASSA

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 06/01/2017 au 05/01/2022	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 25/11/2016 au 24/11/2021	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 06/01/2017 au 05/01/2022	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable Du 24/01/2017 au 23/01/2022	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Amiante avec mention	Certificat valable Du 12/05/2017 au 24/11/2021	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 28/10/2016 au 27/10/2021	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	Certificat valable Du 25/11/2016 au 24/11/2021	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification de compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le mercredi 31 mai 2017

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

P10

LCC 17, rue Borrel - 81100 CASTRES

Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com

F09 Certification de compétence version K 140415

sari au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 632 00018